

AVIS PUBLIC (Entrée en vigueur)

RÈGLEMENTS NUMÉROS 500-5 ET 600

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **15 juin 2020**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

1) **RÈGLEMENT NUMÉRO 500-5** modifiant le règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait à la protection des boisés situés en bordure de la rivière Yamaska, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 juin 2020, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

2) **RÈGLEMENT NUMÉRO 600** visant à augmenter d'une somme de 1 000 000 \$ le montant constituant le fonds de roulement.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 23 juin 2020

Colérène Beau cho sue

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA Greffière